

# Dire le vœu sur le champ de bataille \*

Michel ABERSON

Au début de son *Histoire*, Tite-Live nous décrit le combat qui, sur le *forum*, oppose les Sabins, soucieux de venger le rapt de leurs filles, au tout jeune peuple des Romains. Or, au moment où la situation devient critique pour ces derniers, voici que Romulus lève ses armes vers le ciel et promet à Jupiter *Stator* – le Jupiter «qui arrête» – de lui édifier un temple s’il consent à mettre un terme à la fuite de son armée et à lui donner la victoire<sup>1</sup>. Nous sommes là, certes, en plein mythe, et le discours, obéissant aux principes de la composition littéraire, que notre historien place dans la bouche de son héros ne saurait être pris pour la

transcription fidèle d’une formule de vœu identique à celles que les généraux romains prononçaient effectivement dans ce genre de situations<sup>2</sup>. En effet, comme il le fait fréquemment dans cette partie de son œuvre, Tite-Live nous offre ici de toute évidence un prototype, un *primum exemplum*, de la manière dont les généraux romains vouaient des temples en contexte de combat, ainsi que des circonstances dans lesquelles ce type de vœux pouvaient être prononcés<sup>3</sup>. Mais, lorsque l’on examine les données que nos sources – en particulier Tite-Live lui-même – nous transmettent à propos des circonstances dans lesquelles

\*. Ce bref article est une adaptation de la première partie de ma contribution au colloque *Les rites de victoire (IV<sup>e</sup> siècle avant J.-C. – I<sup>er</sup> siècle après J.-C.)*, organisé par l’École française de Rome et le CNRS du 19 au 21 avril 2001. J.-B. Álvarez (Genève), Y. Berthelet (Paris), A. Giovannini (Genève), P. Sánchez (Genève), J. Scheid (Paris), m’ont fait part de précieuses observations et suggestions; toute ma gratitude leur est acquise. Sauf précision contraire, toutes les dates mentionnées dans cet article se situent avant l’ère commune.

1. Liv., 1,12,3 : *Romulus et ipse turba fugientium actus, arma ad cælum tollens : «Iuppiter, tuis, inquit, iussus auibus hic in Palatio prima urbi fundamenta ieci. Arcem iam scelere emptam Sabini habent. Inde huc armati, superata media ualle, tendunt. At tu, pater deum hominumque, hinc saltem arce hostes! Deme terrorem Romanis fugamque sædam siste! Hic ego tibi templum Statori Ioui, quod monumentum sit posteris tua præsentis ope seruatum urbem esse, uoueo»*. Au delà des procédés rhétoriques habituels mis en œuvre par Tite-Live dans ce bref discours, on remarquera certains traits archaïsants, caractéristiques, notamment, de prières réellement attestées. Ainsi, par exemple, le groupe binaire *fugam sædam* avec allitération, homéoarcton et homéotéleute, trouve des parallèles dans une prière citée par Caton, *agr.* 141,2 : *uiduueratam uastitudinemque (...) fruges frumenta, uineta uirgultaque*. On trouve aussi ce type d’allitération dans la prière de *deuotio* prononcée par Scipion Émilien devant Carthage (Macr., *Sat.* 3,9,10 : *fuga formidine*).

Voir aussi, chez Tite-Live lui-même (32,30,10) à propos du vœu du temple de *Iuno Sospita* par C. Cornelius Cethegus en 197 : *si eo die hostes fusi fugatique fuissent*.

2. Sur les vœux de temples, voir notamment : G. Rohde, *Die Bedeutung der Tempelgründungen im Staatsleben der Römer*, Marburg, 1932 (= *Studien und Interpretationen zur antiken Literatur, Religion und Geschichte*, Berlin, 1963, p. 189-205); H. Bardon, *La naissance d’un temple*, dans *REA*, 33, 1955, p. 166-182; A. Ziolkowski, *The Temples of Mid-Republican Rome and their Historical and Topographical Context*, Rome, 1992, p. 193-203; M. Aberson, *Temples votifs et butin de guerre dans la Rome républicaine*, Institut Suisse de Rome, 1994, p. 10-53; E. M. Orlin, *Temples, Religion and Politics in the Roman Republic*, Leyde-New-York-Cologne, 1997, p. 12-75; R. D. Weigel, *Roman generals and the vowing of temples, 500-100 B.C.*, dans *Classica et Mediaevalia*, 49, 1998, p. 119-152; J.-L. Bastien, *Les temples votifs de la Rome républicaine : monumentalisation et célébration des cérémonies du triomphe*, dans Ph. Fleury et O. Desbordes (éd.), *Roma illustrata. Représentations de la ville. Actes du colloque international de Caen (6-8 octobre 2005)*, Caen, 2008, p. 29-47.

3. On sait que le premier livre de Tite-Live contient nombre de ces récits-archétype : cf. e.g. 1,10,4-7 (*spolia opima* – formule de dédicace d’un temple); 1,18,6-10 (prise d’*auguria*); 1,24,3-9 (traité avec Albe – déclaration de guerre par les fétiaux); 1,32,5-14 (*rerum repetitio*), etc.

ont été voués des temples dont l'existence historique ne fait aucun doute, on constate que certains détails y sont volontiers répertoriés avec précision, sous une forme qui n'est pas sans rappeler, d'une part, le passage de Tite-Live dont il vient d'être question et, d'autre part, quelques témoignages épigraphiques que nous avons de formules votives réellement prononcées. C'est ce degré de précision et la nature de ces détails que je me propose d'étudier ici.

#### LE CONTEXTE DE COMBAT

À examiner les notices des différents auteurs qui nous relatent ce type de vœux, nous constatons d'abord une nette tendance à la précision en ce qui concerne le caractère « dimicatoire » du vœu lui-même<sup>4</sup>. Cela se traduit, en particulier chez Tite-Live, par une mise en évidence du contexte guerrier au moyen de formules telles que : *inter ipsam dimicationem* (Liv., 7,28,5); *in medio pugnae discrimine* (Liv., 10,19,17); *quo die Hasdrubalem exercitumque eius cecidit* (Liv., 36,36,6); *principio pugnae* (Liv., 29,36,8); *si eo die hostes fudisset* (Liv., 31,21,12); *praelio ultimo, quo (...) signis conlatis confligit* (Liv., 39,2,11); *in eo praelio uotam* (scil. *ædem*) (Liv., 32,6,7). On retrouve le même type de formules chez d'autres auteurs, p. ex. : *hac sacrata die Tusco Bellona duello / dicitur* (Ov., *Fast.*, 6,201 sq.); *compos uoti factus rege Antiocho apud Thermopylas superato* (Val. Max., 2,5,1); *qui, tremente inter praelium campo, Tellurem deam promissa æde placauit* (Flor., *epit.*, 1,14 [= 1,19,2]); *ædemque (...) bello Sabino in ipsa pugna uouisse faciendam* (Cic., *rep.*, 2,36,5). Enfin les inscriptions elles-mêmes, laissées par les auteurs des vœux, vont dans le même sens, p. ex. : *ob hasce res bene gestas, quod in bello uouerat, hanc ædem et signu(m) Herculis Victoris imperator dedicat* (ILLRP, 122)<sup>5</sup>. Cette tendance à la précision trouve même un certain écho dans les notices d'auteurs littéraires qui ne parlent pas expressément d'un vœu, le plus souvent par la mention du théâtre des opérations militaires ou des noms des

peuples vaincus, p. ex. : *itaque et Fontis* (scil. *ædem*) *Masso ex Corsica dedicauit* (Cic., *nat. deor.*, 3,52); *πρὸς τὴν τοῦ Τυχαίου, ὃ ἐκ τοῦ Ἰβηρικοῦ πολέμου κατεσκεύασε, καθιέρωσιν* (Cass. Dio, 22,76,2).

#### LA FORMULE DE DICTION DU VŒU

Outre la prière à Jupiter Stator, reconstituée par Tite-Live dans le passage que nous avons examiné plus haut, certaines notices d'auteurs nous transmettent les conditions posées aux dieux par les auteurs des vœux pour que ces derniers soient considérés comme exaucés. Ainsi, dans le récit qu'il fait d'une bataille livrée en 296, Tite-Live fait dire au consul Ap. Claudius Caecus (Liv., 10,19,17) : *Bellona, si hodie nobis uictoriam duis, ast ego tibi templum uoueo*. Ailleurs, des expressions semblables apparaissent en discours indirect : *si eo die hostes fudisset* (Liv., 29,36,8 et 31,21,12); *si res prospere gesta esset* (Antias, *ap. Liv.*, 32,6,7); *si eo die hostes fusi fugatique fuissent* (Liv., 32,30,10); *si Syracusas cepisset* (Cic., *II Verr.*, 4,123); *si populo reconciliasset ordines* (Plin., *nat.*, 33,19 – pour un vœu non dimicatoire). On les voit aussi transposées chez des auteurs d'expression grecque : *ἐὰν κρατήσῃ τῇ μάχῃ* (Dion. Hal., *Ant. Rom.*, 4,59,1); *κατορθώσας* (App., *B.C.*, 2,10,68). Or ces formules, qui se caractérisent par une protase hypothétique suivie d'une apodose, se retrouvent presque à l'identique dans des témoignages épigraphiques de vœux effectivement prononcés. Ainsi, pour la *nuncupatio* des vœux réguliers de 87 apr. J.-C., les actes du collège des Frères Aruales portent : *[Iupp]iter O(ptime) M(axime), si Imp. Caesar Diui Vespasiani f. Domitia[nus] Aug(ustus) (...) [et Domit]ia Aug(usta) coniunx eius, et Iulia Aug(usta), quos me sentio [dicere, uiu]ent domusq(ue) eorum incolumis erit a. d. III nonas Ianu[ar](ias) (...), eos[que] saluos s]eruaueris ex peric[u]lis, si qua sunt eruntue ante eum [diem, euen]tu[m]que bonum ita, uti me sentio dicere, dederis eos[que] in eo statu] quo nunc sunt, aut eo meliore seruaueris, ast tu [ea ita faxis, tu]m tibi (...) bo[ue] aurato uoueo e]sse futurum<sup>6</sup>. De même, sur un graffito du temple*

4. Pour définir les vœux prononcés en contexte de combat, j'ai proposé le néologisme « dimicatoire », basé sur une formulation antique (voir M. Aberson, *op. cit.* n. 3, p. 11, n. 4; Liv., 7,28,5; 10,46,7). L'ensemble des notices votives examinées ici est donné en annexe à la fin de la présente contribution, p. 9-12. On peut donc s'y référer pour avoir le contexte des brèves citations qui suivent.

5. Voir aussi les inscriptions dédicatoires des temples de

*Minerua Pompeiana* (Plin., *nat.*, 7,97) et des *Lares Permarini* (Liv., 40,52,5-6).

6. *CIL*, VI, 2065 (ILS 5034), col. I, l. 29-38. Des formules semblables se répètent aussi ailleurs dans ces mêmes actes. Pour l'édition du texte, voir J. Scheid, *Recherches à la Magliana. Commentarii fratrum Arualium qui supersunt. Les copies épigraphiques des protocoles annuels de la confrérie arvale* (21 av.-304 ap. J.-C.), Rome, 1998. Voir aussi id., *Romulus et ses*

d'*Hercules Curinus*, près de Sulmona, en Italie centrale, J. Scheid a pu reconstituer une formule très semblable : *C(aius) Nonius, L(ucii) f(ilius) Ser(gia) [(tribu), --] / e (a?) munici[p]io Sulmone p[rofectus], / miles, Herc[u]li Curino, sei salu[sus e] / castris redi[s]et, uot[a nuncupauit?] / uer[er]em et uitulu[m], et uotis dam[natus] / [a]dest<sup>7</sup>*. On voit donc que, lorsqu'ils mettent en scène la diction d'un vœu de temple, les auteurs littéraires ont volontiers souci de reproduire assez fidèlement la syntaxe même des formules usuelles dans ce domaine<sup>8</sup>. Dans certains cas, cela pourrait s'expliquer par l'existence de documents rapportant les paroles effectivement prononcées. On pense notamment à des inscriptions, aux registres des pontifes ou à des comptes rendus de séances du Sénat où les généraux pouvaient faire état, peut-être en détail, des vœux par lesquels eux-mêmes et la République étaient désormais liés<sup>9</sup>. Mais il est probable que, lorsqu'ils devaient se contenter d'une documentation moins précise, les annalistes aient reconstitué de telles formules à partir du contexte qui leur était transmis et de leur propre

connaissance, dans leur vie quotidienne, de la structure de ce type de formules<sup>10</sup>.

#### L'ENREGISTREMENT DANS LES ARCHIVES ET LE PASSAGE DANS L'ANNALISTIQUE

L'insistance et la répétitivité que nous pouvons constater dans les exemples qui viennent d'être cités doivent nous conduire à penser qu'une certaine précision formulaire présidait à l'enregistrement de ce type de vœux dans les archives officielles, en particulier celles des pontifes<sup>11</sup>. Cet enregistrement s'explique évidemment par l'implication des dieux dans le rite même des vœux de temples; mais une telle précision répondait probablement aussi à des nécessités administratives. En effet, seuls les vœux de temples prononcés en contexte dimicatoire semblent avoir échappé à la nécessité d'un aval préalable du Sénat pour être reconnus comme valides par l'État romain<sup>12</sup>. Il fallait donc sans doute qu'un vœu de ce type fût répertorié comme tel – avec détails à l'appui – pour pouvoir donner lieu à un processus de construction officiel.

frères : le collège des Frères Arvales, modèle du culte public dans la Rome des empereurs, Rome, 1990 (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 275), en particulier p. 339-344.

7. *AE*, 1981, 283, corrigé par J. Scheid, *Epigraphie et rituel. Le vœu du légionnaire de Sulmo*, dans *Mélanges Simon Price*, Oxford, s.p.
8. Dans les actes des Arvales, les protases hypothétiques sont à l'indicatif futur ou futur antérieur; de même dans la diction du vœu par Ap. Claudius Cæcus en 296 (*Liv.*, 10,19,17). Sur le graffiti de Sulmona, en revanche, ainsi que chez les auteurs littéraires latins qui nous transmettent ce type de formules en discours indirect, elles sont transposées – grammaire oblige – au subjonctif plus-que-parfait. Pour les équivalents en grec, on voit que Denys (*Ant. Rom.*, 4,59,1) recourt à une protase au subjonctif aoriste tandis qu'Appien (*B.C.*, 2,10,68) emploie un participe aoriste à valeur hypothétique. Dans la prière de Romulus (1,12,3), très travaillée sur le plan littéraire, Tite-Live nous propose un discours direct, à l'impératif, sans protase hypothétique – l'équivalent d'une apodose pouvant être reconnue dans la formule : *hic ego tibi templum (...) uoueo*. La prière d'*euocatio* adressée par Camille à *Iuno Regina* selon Tite-Live (5,21,3) n'évoque un vœu que de manière implicite et dans une formulation, semble-t-il, peu fidèle à la pratique réelle. Mais le caractère votif du temple est explicitement mentionné quelques lignes plus loin (*Liv.*, 5,22,6-7).
9. Cf. p. ex. la *relatio* de Q. Fulvius Flaccus en 179 (*Liv.*, 40,44,8-9 : *Q. Fulvius consul priusquam ullam rem publicam ageret liberare et se et rem publicam religione uotis soluendis dixit uelle. Vouisse quo die postremum cum Celtiberis pugnasset ludos Ioui Optimo Maximo et aedem Equestri Fortunae sese facturum*). Dans ce passage, la formule votive n'est pas citée; mais ne

pourrait-elle pas l'avoir été dans d'autres situations analogues? Sur l'utilisation d'actes sénatoriaux, voir notamment l'approche prudente de U. Bredehorn, *Senatsakten in der republikanischen Annalistik. Untersuchungen zur Berichtserhaltung über den römischen Senat bei den annalistischen Vorgängen des Livius unter besonderer Berücksichtigung der römischen Ostpolitik zwischen 205 und 171 v. Chr.*, Dissertation, Marburg-Lahn 1968, p. 69-75.

10. Sur la transmission de ce type de formules, orale ou par l'entremise de *libelli*, cf. notamment J. Scheid, *Romulus et ses frères*, cit. n. 7, p. 673-675.
11. J'ai développé ailleurs cet aspect du problème (M. Aberson, *op. cit.* n. 3, p. 49-50). Voir aussi P. Fraccaro, *La storia Romana Arcaica*, dans *Opuscula I*, Pavia, 1956, p. 1-23, (repris de *RIL*, vol. 85, p. 87-118), en particulier p. 16; J. E. A. Crake, *Archival material in Livy 218-167 B.C.*, Baltimore, 1939, p. 73-74; T. Cornell, *The value of the literary tradition concerning archaic Rome*, dans K. A. Raaflaub (éd.), *Social struggles in archaic Rome. New perspectives on the conflict of the orders*, Berkeley-Los Angeles-Londres, 1986, p. 52-76, en particulier p. 62 sq.; S. P. Oakley, *A commentary on Livy, Books VI-X*. Vol. I, Oxford, 1997, p. 60-61.
12. Cf. M. Aberson, *op. cit.* n. 3, p. 16-26. Interprétation différente chez E. M. Orlin, *op. cit.* n. 3, p. 45-61, laquelle ne me convainc pas entièrement : cet auteur a tendance à mettre sur un même plan temples votifs et jeux votifs. Voir aussi R. D. Weigel, *op. cit.* n. 3, p. 137-138 et 141-141 (sans prise de position claire ni argumentée sur ce point). Adalberto Giovannini me suggère que cette compétence des magistrats *cum imperio* leur était peut-être conférée par la *lex curiata* qu'ils devaient obtenir avant de partir en campagne (voir A. Giovannini, *Consulare imperium*, Bâle, 1983, p. 55-56).

Tout cela ne signifie pas que le détail des circonstances ainsi décrites corresponde dans tous les cas – en particulier pour les temps les plus reculés – à une réalité historique. On sait en effet qu'en matière de vœux, l'information dont disposaient les annalistes est moins ancienne et moins fiable que celle qui concernait les dédicaces de temples; en l'absence de données précises, les auteurs anciens avaient en effet parfois tendance à reconstituer les circonstances d'un vœu en partant des données dont ils disposaient pour son acquittement – il arrive même que l'on y prenne Tite-Live en flagrant délit<sup>13</sup>. Mais si l'on se reporte aux exemples qui viennent d'être cités, on remarquera que les notices qui nous fournissent des détails précis sur les circonstances d'un vœu de temple ne concernent jamais des événements antérieurs à la fin du IV<sup>e</sup> siècle, alors qu'elles sont relativement fréquentes pour les périodes plus récentes; ce qui semblerait montrer que les auteurs concernés, Tite-Live en particulier, avaient malgré tout quelques réticences à inventer de telles circonstances de toutes pièces<sup>14</sup>. Au delà, cependant, de ces problèmes de fiabilité, le seul fait que de nombreux auteurs – en particulier ceux qui dépendent de la tradition annalistique – prennent le soin de nous transmettre ce type de détails, inventés ou non, nous montre l'importance que devaient y attacher leurs contemporains. Et, si l'on ajoute à cela le respect dont ils font parfois preuve pour la syntaxe des formules prononcées, on est en droit de considérer cette fidélité stylistique comme l'une des caractéristiques mêmes du genre annalistique<sup>15</sup>.

#### QUAND ET COMMENT VOUER UN TEMPLE?

Venons-en à présent aux détails du rite. La plupart des notices que nous avons vues nous

orientent vers une diction du vœu au cours de l'engagement lui-même : *inter ipsam dimicationem* (Liv., 7,28,4), *in medio pugnae discrimine* (Liv., 10,19,17); *in eo praelio uotam* (scil. *aedem*) (Liv., 32,6,7); *qui, tremente inter praelium campo, Tellurem deam promissa aede placauit* (Flor., *epit.*, 1,14 [= 1,19,2]); *aedemque (...) in ipsa pugna uouisse faciendam* (Cic., *rep.*, 2,36,5); ce que confirme une curieuse notice de Tite-Live, relative au vœu par le consul L. Papirius Cursor d'une coupe de vin miellé au cours de la bataille d'Aquilonia, en 293<sup>16</sup>. Mais d'autres sources illustrent un vœu prononcé au début de la bataille (Liv., 29,36,8 : *principio pugnae*), voire durant la veillée d'armes (App., *B.C.*, 2,10,68 : *θυόμενός τε νυκτὸς μέσης, τὸν Ἄρη κατεκάλει καὶ τὴν ἑαυτοῦ πρόγονον Ἄφροδίτην (...), νεῶν τε αὐτῆ νικηφόρῳ χαριστήριον ἐν Ῥώμῃ ποιῆσειν εὔχετο κατορθώσας*). De même, la diction du vœu par Marius et Catulus, précédée d'une ablution des mains, est située par Plutarque au début de la bataille de Verceil (Plut. *Mar.* 26,3 : *ἐνταῦθα νιψάμενος ὁ Μάριος τὰς χεῖρας καὶ πρὸς τὸν οὐρανὸν ἀνασχών, εὔξατο τοῖς θεοῖς καθ' ἑκατόμβης· εὔξατο δὲ καὶ Κάτλος ὁμοίως ἀνασχών τὰς χεῖρας καθιερώσειν τὴν Τύχην τῆς ἡμέρας ἐκείνης*). Ce passage nous fournit d'ailleurs la description la plus précise que nous ayons de ce rite.

Certains textes – qu'ils relatent des faits historiques ou mythiques n'a ici pas d'importance, seule compte la mise en scène de comportements – nous laissent entrevoir une diction du vœu à voix haute et de manière visible, conférant une certaine théâtralité à ce rite; ainsi, chez Tite-Live, à propos du temple promis par Romulus à Jupiter Stator (1,12,3 : *Romulus et ipse turba fugientium actus, arma ad caelum tollens* : «*Iuppiter, (...) inquit (...)*», de celui qui fut voué au même dieu durant la bataille de Luceria en 294 (10,36,11 : *inter haec consul manus ad caelum attolens uoce clara, ita ut exau-*

13. Cf. par ex. Liv., 10,46,7 (à propos de la dédicace du temple de Quirinus par L. Papirius Cursor en 293) : *aedem Quirini dedicauit – quam in ipsa dimicatione uotam apud neminem ueterem auctorem inuenio, neque hercule tam exiguo tempore perficere potuisset – ab dictatore patre uotam filius consul dedicauit exornauitque hostium spoliis*. Pour la reconstitution de vœux par les annalistes, voir notamment M. Aberson, *Tite-Live et les temples de Rome : tradition formulaire et récit annalistique*, dans *REL*, 68, 1990, p. 2-3.

14. Sur cette relative prudence de Tite-Live, voir notamment G. Forsythe, *Livy and early Rome. A study in historical method*

*and judgement*, Stuttgart, 1999, p. 133-135.

15. Cf. M. Aberson, *op. cit.* n. 14; id., *op. cit.* n. 3, p. 39-41.

16. Liv., 10,42,7 : *ab eodem robore animi neque controuerso auspicio reuocari a proelio potuit et in ipso discrimine quo templa deis immortalibus uoueri mos erat uouerat Ioui Victori, si legiones hostium fudisset, pocillum mulsi priusquam temetum biberet sese facturum. Id uotum dis cordi fuit et auspicia in bonum uerterunt*. Cf. aussi Plin., *nat.* 14,91 : *L. Papirius imperator aduersus Samnites dimicaturus uotum fecit, si uicisset, Ioui pocillum uini*. Sur cet épisode qui n'a pas manqué d'intriguer les historiens modernes, voir plus loin, p. 8, avec n. 25.

*directur, templum Ioui Statori uouet*) ou de celui qu'Appius Claudius Cæcus consacra à Bellone (10,19,17 : *dicitur Appius in medio pugnae discrimine, ita ut inter prima signa manibus ad cælum sublatis conspiceretur, ita precatus esse*). Comme le montrent les deux derniers passages cités, il paraît important pour le moral des troupes que les soldats perçoivent le vœu, dont ils peuvent même parfois donner quittance (cf. Liv., 32,30,10 : *consul principio pugnae uouit ædem (...) si eo die hostes fusi fugatique fuissent. A militibus clamor sublatus comptem uoti consulem se facturos*). Dans ce même ordre d'idées, les mentions, toujours chez Tite-Live, de vœux en souffrance, non assumés par les *imperatores* qui les ont prononcés et dont le Sénat se charge de l'acquittement, parlent également en faveur de la publicité du rite<sup>17</sup>.

Même dans le cas d'un vœu prononcé nuitamment – celui qu'Appien attribue à César durant la veillée d'armes de Pharsale – cette publicité est vraisemblable<sup>18</sup>. En effet, Appien nous raconte comment le rêve prémonitoire de Pompée est faussement interprété en sa faveur par son entourage et par les soldats, « n'ayant pas connaissance du vœu de César » (*ἀγνοοί τῆς Καίσαρος εὐχῆς*), ce qui, par contraste, donne à penser au lecteur que, dans le camp ennemi, tout le monde était au courant.

#### POURQUOI VOUER UN TEMPLE ?

Pour l'époque tardo-républicaine, on entrevoit assez bien les liens existants entre les vœux de temples et la position socio-politique dominante de leurs auteurs. Mais qu'en était-il à l'origine ? L'exploitation politique des rites doit-elle pour

autant nous en faire oublier la nature proprement *rituelle* ? Et, en effet, il existe quelques indices, dans les premiers livres de Tite-Live notamment, de la fonction première des vœux de temples. Tout d'abord, le prototype lui-même. Comme nous l'avons vu, pour fonder l'existence et la pratique du rite, l'historien des origines de Rome a choisi un événement dramatique entre tous : la fuite des Romains devant les Sabins dans la plaine du Forum<sup>19</sup>. Certes, seule une telle situation permet de rendre compte de l'éponyme du dieu auquel le vœu s'adresse : Jupiter *Stator*<sup>20</sup>. Mais il est significatif que ce soit précisément cet épisode qui ait été choisi pour son exemplarité ; et pour sa théâtralité, que Tite-Live ne manque pas de mettre en évidence. Or un certain nombre d'autres cas anciens, ou relativement anciens, de vœux de temples apparaissent également liés à des situations critiques pour les troupes romaines<sup>21</sup> : la bataille de Sentinum, en 295 (Liv., 10,29,12-18) ; celle de Luceria, l'année suivante (10,36,11), où le vœu à Jupiter *Stator* interrompt la fuite des Romains ; celle d'Asculum, en 268, où la terre tremble (*Flor., epit., 1,14 [= 1,19,2]*) ; l'expédition navale de Scipion *Barbati f.* en Corse (259), durant laquelle la flotte romaine a manqué d'être engloutie (*Ov., Fast., 6,193 sq.*) ; le Métaure, bataille de la dernière chance (Liv., 36,36,6), où les Romains arrêtent la marche d'Hasdrubal venu au secours de son frère ; et Pharsale, enfin, que les auteurs anciens présentent volontiers comme un combat perdu d'avance (*App., B.C., 2,10,68-69 ; 2,15,102*). D'ailleurs, l'anecdote du gobelet de *mulsum* voué en lieu et place d'un temple par L. Papirius Cursor à la bataille d'Aquilonia pourrait confirmer cette hypothèse<sup>22</sup>. En effet, d'après Tite-

17. Cf. M. Abernethy, *op. cit.* n. 3, p. 108-110. J'ai supposé (ibid., p. 145-148) que, s'étant vu refuser le triomphe après la prise de Syracuse en 211, M. Claudius Marcellus avait, a posteriori, reporté sur sa victoire de Clastidium, en 222, son vœu d'un temple à Honos et Virtus (Liv., 27,25,7 – mais cf. Val. Max., 1,1,8, et Cic., *II Verr.*, 4, 123) afin de pouvoir associer cette construction à une victoire triomphale (voir aussi R. D. Weigel, *op. cit.* n. 3, p. 136-137 : « there is a possibility that some generals could have 'remembered' a vow made in the heat of battle that could now conveniently be fulfilled in conjunction with the triumphal festivities. After all, who on the battlefield would or could have contradicted the commander's report to the Senate of a vow? »). Mais je crois aujourd'hui qu'il faut abandonner cette hypothèse, difficilement compatible avec la diction publique du vœu. C'est sans doute l'utilisation par Marcellus des *spolia* de Syracuse pour orner cet édifice qui explique la confusion (voir aussi

R. D. Weigel, *op. cit.* n. 3, p. 128).

18. *B.C.*, 2,10,68-69 (voir annexe).

19. Liv., 1,12,3. Il y a d'ailleurs de fortes chances pour que cet épisode soit calqué sur celui, historique et réellement dramatique, de la bataille de Luceria (294), au cours de laquelle un temple fut voué à Jupiter *Stator* (Liv., 10,36,11 et 10,37,14-15).

20. Cf. R. D. Weigel, *op. cit.* n. 3, p. 120.

21. Cette opinion est également exprimée par E. M. Orlin, *op. cit.* n. 3, p. 17 ; 20. Le même savant, ibid., p. 28-33 analyse de manière détaillée les circonstances dans lesquelles divers généraux ont pu prendre la décision de vouer des temples en contexte de combat et établit des parallèles intéressants avec des vœux de temples prononcés dans d'autres situations de crise (discordes civiles, mutineries, épidémies, etc.).

22. Liv., 10,42,7 (cité plus haut, n. 17).

Live, l'engagement aurait débuté après une prise d'auspices défavorables, frauduleusement annoncés comme favorables par le gardien des poulets sacrés. Or le consul, sans se laisser troubler, reporte la faute sur le pullaire, qu'il envoie aussitôt se faire tuer en première ligne; il prononce le vœu du gobelet, obtient alors de meilleurs auspices et remporte la victoire. Une situation qui, de prime abord, paraissait critique pour les Romains tourne donc à leur avantage grâce au comportement adéquat de leur chef. Mettant ainsi en scène le vœu d'un simple gobelet se substituant à celui d'un temple, Tite-Live (ou, avant lui, sa source; ou encore, si l'épisode est véridique, Papirius lui-même) met peut-être là en évidence l'appui manifeste accordé au consul par le «Jupiter-qui-fait-vaincre» : déterminé de son plein gré à donner la victoire aux Romains, ce dernier n'a pas besoin d'être convaincu par le vœu d'un véritable temple; il se contente, dieu frugal pour un chef frugal, d'un simple verre de vin<sup>23</sup>. Ainsi, par effet de contraste, cette histoire – *se non è vera, è ben trovata!* – pourrait signifier qu'à l'origine du moins, le vœu d'un temple en contexte de combat était réservé à de *vraies* situations d'urgence.

Aux deux derniers siècles de la République, en

revanche, le prestige que les temples votifs, marques visibles du soutien accordé par les dieux aux généraux vainqueurs et, par là même, témoins de la justification du pouvoir et de la position sociale de leurs familles, a dû contribuer à ce que ce type de vœux soit prononcés plus fréquemment – et dans des situations plus banales – qu'en des temps plus anciens<sup>24</sup>.

En conclusion, le vœu de temples semble donc bien avoir été un authentique outil rituel, réservé à l'origine aux situations critiques, et dont le caractère dramatique – au sens étymologique du terme, soit *théâtral!* – n'a pas échappé aux auteurs anciens. En raison de l'information qu'elles transmettaient sur l'état des relations entre les dieux et les représentants de la cité, les données relatives à ce type de vœux semblent avoir été enregistrées avec une certaine précision dans les archives publiques romaines. À partir du III<sup>e</sup> siècle en tout cas, nous en trouvons des échos relativement fiables chez un certain nombre d'auteurs anciens. Enfin, parfois, ces notices littéraires préservent ou imitent des bribes de formules votives dont nous trouvons les modèles effectifs dans quelques documents épigraphiques.

Michel ABERSON

23. Sur cet épisode, voir notamment A. Ziolkowski, *op. cit.* n. 3, p. 245 (avec une explication peu satisfaisante); E. M. Orlin, *op. cit.* n. 3, p. 30-31 (à mon avis, sans explication vraiment convaincante); S. P. Oakley, *A commentary on Livy, Books VI-X*. Vol. IV, Oxford, 2005, p. 431-432, ne prend pas position mais réfute l'interprétation proposée par Ziolkowski, lui préférant celle d'Orlin.

24. Abordant cette question, E. M. Orlin, *op. cit.* n. 3, p. 29-30, cite quelques batailles où le vœu d'un temple, comme celui du gobelet d'Aquilonia, aurait été prononcé *après* le moment où l'ennemi avait commencé à céder devant les troupes

romaines. Mais les exemples qu'il cite méritent discussion : celui de la bataille du Lac Régille (496) est évidemment trop ancien pour que ces détails soient dignes de foi; pour la bataille de Sentinum (295), je ne suis pas entièrement convaincu par son argumentation : même si le vœu a été prononcé après la rupture des lignes ennemies, la situation était très critique au départ; en revanche, dans le cas du combat de Q. Fulvius Flaccus contre les Celtibères (180), je lui donne volontiers raison. Sur les causes probables de ce phénomène, voir M. Aberson, *op. cit.* n. 3, p. 153-156; 183-185.

## Annexe

### NOTICES VOTIVES DE TEMPLES EN CONTEXTE DE COMBAT<sup>1</sup>

Liv., 10,19,17-18 (*Bellona*) :

*Dicitur Appius in medio pugnae discrimine, ita ut inter prima signa manibus ad caelum sublatis conspiceretur, ita precatus esse : «Bellona, si hodie nobis uictoriam ducis, ast ego tibi templum uoueo». Hæc precatus uelut instigante dea et ipse collegæ et exercitus uirtutem æquauit ducis.*

Ov., *Fast.*, 6,201 sq. (*Bellona*) :

*Hac sacrata die Tusco Bellona duello / dicitur.*

Liv., 22,33,7-8 (*Concordia*) :

*In religionem etiam uenit ædem Concordiæ, quam per seditionem militarem biennio ante L. Manlius prætor in Gallia uouisset locatam ad id tempus non esse. Itaque duumuiro ad eam rem creati a M. Æmilio prætore urbano C. Pupius et Cæso Quinctius Flamininus ædem in arce faciendam locauerunt.*

Ov., *Fast.*, 1,641 sq. (*Concordia*) :

*Furius antiquam populi superator Etrusci / uouerat.*

Liv., 39,2,8 (*Diana*) :

*Deinde eos (...) coactos in aciem descendere iusto prælio deuicit, in quo et ædem Dianæ uouit.*

Liv., 40,44,8-9 (*Fortuna Equestris*) :

*Q. Fuluius consul priusquam ullam rem publicam ageret liberare et se et rem publicam religione uotis soluendis dixit uelle. Vouisse quo die postremum cum Celtiberis pugnasset ludos Ioui Optimo Maximo et ædem Equestri Fortunæ sese facturum.*

Plut., *Mar.*, 26,3 (*Fortuna Huiusce Diei*) :

Ἐνταῦθα νινάμενος ὁ Μάριος τὰς χεῖρας καὶ πρὸς τὸν οὐρανὸν ἀνασχών, εὕξατο τοῖς θεοῖς καθ' ἑκατόμβης· εὕξατο δὲ καὶ Κάτλος ὁμοίως ἀνασχών τὰς χεῖρας καθιερώσειν τὴν τύχην τῆς ἡμέρας ἐκείνης.

Liv., 29,36,8-9 (*Fortuna Primigenia*) :

*Consul (scil. Tuditanus) principio pugnae ædem Fortunæ Primigeniæ uouit si eo die hostes fudisset. Composque eius uoti fuit. Fusi ac fugati Pœni.*

ILLRP, 122 (*Hercules Victor*) :

*L. Mummi(us) L. f. co(n)s(ul), duct(u) auspicio imperioque eius Achaia capt(a) Corinto deleto Romam redieit triumphans. Ob hasce res bene gestas, quod in bello uouerat, hanc ædem et signu(m) Herculis Victoris imperator dedicat.*

Liv., 27,25,7-9 (*Honos et Virtus*) :

*Marcellum (scil. consulem) aliæ atque aliæ obiectæ animo religiones tenebant in quibus quod, cum bello Gallico ad Clastidium ædem Honori et Virtuti uouisset, dedicatio eius a pontificibus impediatur, quod negabant unam cellam amplius quam uni deo recte dedicari, quia si de cælo tacta aut prodigii aliquid in ea factum esset, difficilis procuratio foret, quod utri deo res diuina fieret sciri non posset. Neque enim duobus nisi certis deis rite una hostia fieri. Ita addita Virtutis ædes adproperato opere. Neque tamen ab ipso ædes eæ dedicata sunt.*

Cic., *II Verr.* 4,123 (*Honos et Virtus*) :

*Et Marcellus qui, si Syracusas cepisset, duo templa se Romæ dedicaturum uouerat (...).*

Val. Max., 1,1,8 (*Honos et Virtus*) :

*In qua cum <M.> Marcellus quintum consulatum gerens templum Honori et Virtuti Clastidio prius, deinde Syracusis potitus nuncupatis debitum uotis consecrare uellet, a collegio pontificum inpeditus est, negante unam cellam duobus diis recte dicari (...).*

Liv., 7,28,1-4 (*Iuno Moneta*) :

*Auruncum inde bellum ab repentina populatione ceptum; metuque ne id factum populi unius consilium omnis nominis Latini esset, dictator – uelut aduersus armatum iam Latium – L. Furius creatus magistrum equitum Cn. Manlium Capitolinum dixit; et cum – quod per magnos tumultus fieri solitum erat – iustitio indicto dilectus sine uacationibus habitus esset, legiones quantum maturari potuit in Auruncos ductæ. Ibi prædonum magis quam hostium animi inuenti; prima itaque acie debellatum est. Dictator tamen, quia et ultro bellum intulerant et sine detractatione se certamini offerebant, deorum quoque opes adhibendas ratus inter ipsam dimicationem ædem Iunoni Monetæ uouit; cuius damnatus uoti cum uictor Romam reuertisset, dictatura se abdicauit.*

Ov., *Fast.*, 6,183 sq. (*Iuno Moneta*) :

*Arce quoque in summa Iunoni templa Monetæ / ex uoto memorant facta, Camille, tuo.*

1. Par ordre alphabétique des divinités.

Liv., 5,21,3 (*Iuno Regina* – Camille) :

*Te simul, Iuno Regina, quæ nunc Veios colis, precor ut nos uictores in nostram tuamque mox futuram urbem sequare, ubi te dignum amplitudine tua templum accipiat.*

Liv., 5,22,6-7 (*Iuno Regina* – Camille) :

*Motam certe sede sua parui molimenti adminiculis, sequentis modo accepimus leuem ac facilem tralatu fuisse, integramque in Auentinum æternam sedem suam quo uota Romani dictatoris uocauerant perlatam, ubi templum ei postea idem qui uouerat Camillus dedicauit.*

Liv., 39,2,11 (*Iuno Regina*) :

*Prælio ultimo, quo cum Liguribus signis conlatis confligit, ædem Iunoni Reginx uouit.*

Liv., 40,52,1 (*Iuno [Regina] et Diana*) :

*Et alter ex censoribus M. Aemilius petiit ab Senatu ut sibi dedicationis templorum Reginae Iunonis et Dianae, quae bello Ligustino ante annos octo uouisset, pecunia ad ludos decerneretur.*

Liv., 32,30,10 (*Iuno Sospita*) :

*Consul principio pugnae uouit ædem (...) si eo die hostes fusi fugatique fuissent. A militibus clamor sublatus compotem uoti consulem se facturos (...).*

Cic., *rep.*, 2,36,5 (*Iuppiter Optimus Maximus*) :

*ædemque in Capitolio Ioui Optimo Maximo bello Sabino in ipsa pugna uouisse faciendam.*

Tac., *hist.*, 3,72,2 (*Iuppiter Optimus Maximus*) :

*Vouerat Tarquinius Priscus rex bello Sabino.*

Dion. Hal., 3,69,1 (*Iuppiter Optimus Maximus*) :

(...) εὐχὴν ἀποδιδούς, ἣν ἐποιήσατο τοῖς θεοῖς ἐν τῇ τελευταίᾳ πρὸς Σαβίνους μάχῃ.

Dion. Hal., 4,59,1 (*Iuppiter Optimus Maximus*) :

Ἐκεῖνος γὰρ ἐν τῷ τελευταίῳ πολέμῳ μαχόμενος πρὸς Σαβίνους εὕξατο τῷ Διὶ καὶ τῇ Ἥρᾳ καὶ τῇ Ἀθηνᾷ ἐὰν κρατήσῃ τῇ μάχῃ, ναοὺς αὐτοῖς κατασκευάσειν.

Liv., 1,12,3-6 (*Iuppiter Stator* – Romulus) :

*Romulus et ipse turba fugientium actus, arma ad cælum tollens : «Iuppiter, tuis, inquit, iussus auibus hic in Palatio prima urbi fundamenta ieci. Arcem iam scelere emptam Sabini habent. Inde huc armati, superata media ualle, tendunt. At tu, pater deum hominumque, hinc saltem arce hostes! Deme terrorem Romanis fugamque sædam siste! Hic ego tibi templum Sta-*

*tori Ioui, quod monumentum sit posteris tua præsentis ope seruata urbem esse, uoueo».*

Liv., 10,36,11 (*Iuppiter Stator* – M. Atilius) :

*Inter hæc consul (scil. M. Atilius) manus ad cælum attolens uoce clara, ita ut exaudiretur, templum Ioui Statori uouet, si constitisset a fuga Romana acies redintegratoque prælio cecidisset uicissetque legiones Samnitium (...).*

Liv., 10,37,14-15 (*Iuppiter Stator*) :

*Fabius (scil. Pictor) ambo consules in Samnio et ad Luceriam res gessisse scribit (...) inque ea pugna Iouis Statoris ædem uotam, ut Romulus ante uouerat.*

Dion. Hal., 2,50,3 (*Iuppiter Stator*) :

Ἐρᾶ τε ἰδρῶσαντο καὶ βῶμους καθιέρωσαν οἷς ἠϋζαντο κατὰ τὰς μάχας θεοῖς.

Liv., 10,29,12-18 (*Iuppiter Victor*) :

*Tum Fabius audita morte collegæ Campanorum alam, quingentos fere equites, excedere acie iubet et circumuectos ab tergo Gallicam inuadere aciem; tertiæ deinde legionis subsequi equitum, instare ac territòs cædere. Ipse ædem Ioui Victori spoliaque hostium cum uouisset, ad castra Samnitium perrexit, quo multitudo omnis consternata agebatur. Sub ipso uallo, quia tantam multitudinem portæ non recepere, temptata ab exclusis turba suorum pugna est; ibi Gellius Egnatius, imperator Samnitium, cecidit; compulsi deinde intra uallum Samnites paruoque certamine capta castra et Galli ab tergo circumuenti. Cæsa eo die hostium uiginti quinque milia, octo capta; nec incruenta uictoria fuit; nam ex P. Deci exercitu cæsa septem milia, ex Fabi mille septingenti. Fabius dimissis ad quærendum collegæ corpus spolia hostium coniecta in acerruum Ioui Victori cremauit. Consul is corpus eo die, quia obrutum superstratis Gallorum cumulis erat, inueniri non potuit; postero die inuentum relatumque est cum multis militum lacrimis. Intermissa inde omnium aliarum rerum cura Fabius collegæ funus omni honore laudibusque meritis celebrat.*

Antias, *ap. Liv.*, 32,6,7 (*Iuppiter Victor*) :

*Ædem etiam Ioui in eo prælio (scil. a P. Villio) uotam si res prospere gesta esset.*

Liv., 36,36,6 (*Iuuentas*) :

*Item Iuuentatis ædem in Circo Maximo C. Licinius Lucullus duumuir dedicauit. Vouerat eam sexdecim annis ante M. Liuius consul, quo die Hasdrubalem exercitumque eius cecidit.*



Liv., 40, 52,4 (Lares Permarini) :

*Vouerat (...) nauali praelio aduersus praefectos regis Antiochi.*

Liv., 40,52,5-6 (Lares Permarini) :

*Supra ualuas templi tabula cum titulo hoc fixa est : «Duello magno dirimendo regibus subigendis patrandæ pacis <causa> ad pugnam exeunti L. Æmilio M. filio <Regillo (?) res cessit gloriose>. Auspicio imperio felicitate ductuque eius inter Ephesum Samum Chiumque inspectante eopse Antiocho <cum> exercitu omni equitatu elephantisque classis regis Antiochi antea inuicta fusa contusa fugataque est, ibique eo die naues longæ cum omnibus sociis captæ quadraginta duæ. Ea pugna pugnata rex Antiochus regnumque eius <in mari omne fractum subactum est. Eius> rei ergo ædem Laribus Permarinis uouit».*

Macr., Sat., 1,10,10 (Lares Permarini) :

*Laribus (...) quibus ædem bello Antiochi Æmilius Regillus prætor (...) curandam uouit.*

Suet., Aug., 29,3 (Mars Vltor) :

*Ædem Martis bello Philippensi pro ultione paterna uouerat.*

Ov., fast., 5,569 (Mars Vltor) :

*Vouerat hoc iuuenis tunc cum pia sustulit arma.*

Plin., nat., 7,97 (Minerua) :

*Cn. Pompeius Magnus imperator bello XXX annorum confecto, fuis fugatis occisis in deditionem acceptis hominum centies uicies semel LXXXIII, depressis aut captis nauibus DCCCXLVI, oppidis castellis MDXXXVIII in fidem receptis, terris a Mæoti ad Rubrum Mare subactis, uotum merito Mineruæ.*

Liv., 40,34,5-6 (Pietas) :

*Eam ædem dedicauit M' Acilius Glabrio duumuir. Statuam auratam quæ prima omnium in Italia statua aurata est patris Glabrionis posuit. Is erat qui ipse eam ædem uouerat quo die cum rege Antiocho ad Thermopylas depugnasset. Locaueratque idem ex Senatus consulto.*

Val. Max., 2,5,1 (Pietas) :

*Eam autem ædem (...) ipse dedicauerat, compos uoti factus rege Antiocho apud Thermopylas superato.*

Flor., 1,14 (= 1,19,2) (Tellus) :

*Domiti ergo Picentes et caput gentis Asculum Sempronio duce, qui, tremente inter praelium campo, Tellurem deam promissa æde placauit.*

ILLRP, 310 (Tempestates) :

*Hec cepit Corsica(m) Aleria(m)que urbe(m), / dedet Tempestatebus aide(m) mereto[d].*

Ov., Fast., 6,193 sq. (Tempestates) :

*Te quoque Tempestatas meritam delubra fatemur / cum pæne est Corsis obruta classis aquis.*

Liv., 31,21,12 (Veiuois) :

*Ædemque Vedioiui uouit (scil. L. Furius), si eo die hostes fudisset.*

App., B.C., 2,10,68-69 (Venus Genitrix) :

Καίσαρι δὲ τῆς νυκτὸς ἐκεῖνης τρία μὲν ἐπὶ σιτολογίαν ἐξῆει τέλη (τὸν γὰρ Πομπήιον ἐπαινῶν τῆς βραδυτῆτος καὶ οὐδαμοῦ νομίζων μεταθήσεσθαι τοῦ βουλευματος περιέπεμπεν ἐπὶ σίτον), πυθόμενος δὲ τῆς παρασκευῆς ἦσθη τε τῆς ἀνάγκης, ἣν εἵκαζεν ἠναγκάσθαι Πομπήιον ὑπὸ τοῦ στρατοῦ, καὶ τὸν ἑαυτοῦ τάχιστα ἀνεκάλει πάντα καὶ ἀντιπαρασκευάζετο. Θυόμενός τε νυκτὸς μέσης τὸν Ἄρη κατεκάλει καὶ τὴν ἑαυτοῦ πρόγονον Ἀφροδίτην (ἐκ γὰρ Αἰνείου καὶ Ἰλου τοῦ Αἰνείου τὸ τῶν Ἰουλιῶν γένος παρενεχθέντος τοῦ ὀνόματος ἠγεῖτο εἶναι), νεῶν τε αὐτῇ νικηφόρῳ χαριστήριον ἐν Ῥώμῃ ποιήσειν εὐχέτο κατορθώσας. Ὡς δὲ καὶ σέλας ἐξ οὐρανοῦ διαπτὰν ἀπὸ τοῦ Καίσαρος ἐς τὸ Πομπηίου στρατόπεδον ἐσβέσθη, οἱ μὲν ἀμφὶ τὸν Πομπήιον ἔσεσθαι τι λαμπρὸν αὐτοῖς ἔφασαν ἐκ τῶν πολεμίων, ὁ δὲ Καίσαρ σβέσειν αὐτὸς ἐπεσῶν τὰ Πομπηίου. Αὐτῷ δὲ τῷ Πομπηίῳ τῆς αὐτῆς νυκτὸς τινα τῶν ἱερῶν ἐκφυγόντα οὐ συνελήφθη, καὶ μελισσῶν ἔσμος ἐπὶ τοῖς βωμοῖς ἐκάθισε, ζῶφου νοχελοῦς. Μικρὸν τε πρὸ ἔω πανικὸν ἐνέπεσεν αὐτοῦ τῷ στρατῷ· καὶ τότε περιδραμῶν αὐτὸς καὶ καταστήσας ἀνεπαύετο σὺν ὑπνῷ βαθεῖ· περιεγειράντων δ' αὐτὸν τῶν φίλων, ὄναρ ἔφασκεν ἄρτι νεῶν ἐν Ῥώμῃ καθιεροῦν Ἀφροδίτην Νικηφόρῳ. Καὶ τότε μὲν ἀγνοία τῆς Καίσαρος εὐχῆς οἱ τε φίλοι καὶ ὁ στρατὸς ἅπας πυθόμενοι ἠδοντο, καὶ τᾶλλα ἀλόγως σὺν ὀρμῇ καὶ καταφρονήσει χωροῦντες ἐπὶ τὸ ἔργον ὡς ἐπὶ ἔτοιμον. Ὡν γε πολλοὶ καὶ τὰς σκηνὰς δάφνας ἀνέστεφον ἤδη, συμβόλῳ νίκης.

App., B.C., 2,15,102 (Venus Genitrix) :

Ἀνέστησε καὶ τῇ Γενετείρᾳ τὸν νεῶν, ὥσπερ εὐξάτο μέλλων ἐν Φαρσάλῳ μαχεῖσθαι· καὶ τέμενος τῷ νεῷ περιέθηκεν, ὃ Ῥωμαίοις ἔταξεν ἀγορὰν εἶναι, οὐ τῶν ὀνίων, ἀλλ' ἐπὶ πράξεισι συνιόντων ἐς ἀλλήλους, καθὰ καὶ Πέρσαις ἦν τις ἀγορὰ ζητοῦσιν ἢ μανθάνουσι τὰ δίκαια.

